

*Me Pierre Pelletier*  
Avocat

2843, rue des Berges  
Lévis (Québec) G6V 8Y5

Téléphone : 418 903-6886  
Cellulaire : 418 928-1971  
Télécopieur : 418 650-7075  
Courriel : pelletierpierre@videotron.ca

Lévis, le 15 décembre 2020

**Par courriel et dépôt au SDÉ**

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bur. 255  
Montréal QC H4Z 1A2

**OBJET : Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport  
d'Hydro-Québec à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**  
**Dossier : R-4058-2018 phase 2 – Études de PMF**  
**Demande d'autorisation d'une DDR#4 et de report de la date de dépôt des études**

---

Chère Consoeur,

Je fais suite à la vôtre du 4 décembre 2020 (A-0120).

PEG a préparé une quatrième DDR, très courte, en m'indiquant qu'il s'agit de sa dernière. Dans les circonstances, je sou mets qu'il s'agit là de la manière la plus efficace de terminer le processus d'échange d'informations, eu égard notamment à la difficulté de procéder à une séance de travail ou à une audience dans les semaines qui viennent mais aussi au fait que la nature technique des informations demandées fait du processus de DDR le plus approprié.

Je demande en conséquence à la Régie l'autorisation d'adresser cette dernière DDR au Transporteur.

\* \* \*

Dans ma lettre du 16 octobre 2020 adressée au Transporteur (C-AQCIE-CIFQ-0057), je signalais la possibilité que l'échéance du 18 décembre 2020 pour le dépôt des études doive être reportée si plus d'une DDR se révélait nécessaire, possibilité dont la Régie prenait acte dans sa lettre du 23 octobre 2020 adressée au Transporteur (A-0115), lequel s'en remettait à cet égard à la Régie par sa lettre du 29 octobre 2020 (B-0263).

Dans sa lettre du 4 décembre 2020 susmentionnée (A-0120), la Régie fixait, à l'égard de la DDR # 3 préparée par PEG, un échéancier s'étendant jusqu'au 18 décembre 2020.

L'AQCIE-CIFQ s'était abstenu jusqu'à présent de demander formellement le report de la date du 18 décembre prévue au paragraphe 131 de la décision D-2020-028, ne pouvant prévoir la date à laquelle PEG serait en mesure de déposer le fruit de ses études.

L'AQCIE-CIFQ est toutefois maintenant informé que PEG sera en mesure d'effectuer ce dépôt pour le 8 février 2021 si la Régie autorise le dépôt de sa DDR # 4 et si le Transporteur est en mesure d'y répondre de façon satisfaisante d'ici le 22 janvier 2021, ainsi qu'il m'a verbalement indiqué le prévoir.

Sujet au paragraphe qui précède, l'AQCIE-CIFQ demande en conséquence le report au 8 février 2021 de l'échéance qui avait d'abord été fixée au 18 décembre 2020 pour le dépôt des études des experts.

Je vous prie d'agréer, chère Consoeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

*(s) Pierre Pelletier*

**Pierre Pelletier**

PP/sb

c.c. Me Yves Fréchette